

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018010252	28/02/2018

Référence de la décision : A/EC/2018-02-205

Renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens de VFLI Formation :

A été autorisé, à la demande de la société VFLI Formation, le renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains.

Cet agrément est valable pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 28 février 2023.